

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE - CHAUMET - MASCLEF - AUBERY – THEVENET – ZELLNER - DEVAUX – REYNARD – LABBE – BERGER - LAVERNHE-LEPRETRE - BONNARD

Absente : Mme COULON qui a donné pouvoir à M. MARGELIDON

Secrétaire de séance : M. REYNARD

Convocation : le 3 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MOULINS

La Ville de MOULINS a arrêté le 9 décembre 2016 son projet de PLU et TOULON, en qualité de commune voisine, est consultée.

Après lecture du dossier transmis, les zonages Fromenteau et La Prise d'Eau, limitrophes avec MOULINS, ne posent pas de problème particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 1 abstention (M. REYNARD), donne un avis favorable au PLU de la Ville de MOULINS.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La loi ALUR prévoit en ce qui concerne le volet urbanisme, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux intercommunalités (PLUI). Il est ainsi prévu que les communautés d'agglomération deviendront automatiquement compétentes au matière de PLU, ou de document d'urbanisme en tenant lieu, à partir du 27 mars 2017.

Cependant, ce transfert de la compétence PLU aux intercommunalités n'a pas lieu si, dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars, au moins 25 % des communes membres de Moulins Communauté, représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent.

S'agissant de la communauté d'agglomération de Moulins issue de la fusion avec les communautés de communes du Pays de Lévis et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise le 1^{er} janvier 2017, cette minorité de blocage peut être constituée par 11 communes représentant au moins 13 595 habitants.

Par ailleurs, dans le cas où la minorité de blocage se serait opposée au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, cette dernière le devient de plein droit au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si la minorité de blocage s'oppose de nouveau à ce transfert de compétence, dans les mêmes conditions que précédemment.

Ni Moulins Communauté ni les communes membres n'ont la volonté de prendre cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à Moulins Communauté.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

1/ DEMANDES 2016 :

Par délibération du 4 février 2016, le Conseil Municipal a demandé au Département les subventions de soutien aux travaux de voirie et soutien aux travaux sur le bâti pour changer les menuiseries de l'école maternelle et le Conseil départemental a donné son accord de principe :

VOIRIE	23 400.00 € sur les travaux globalisés sur 2016 et 2017
ECOLE MATERNELLE	17 904.30 €

La Commune doit solliciter l'attribution définitive de ces subventions avant le 1^{er} mars 2017 en transmettant les marchés ou les devis signé et en produisant des plans financiers réactualisés avec les montants exacts. Ce qui donne :

VOIRIE 2016	HT	TTC	RECETTE	
Marché COLAS	68 815.00	82 578.00	DEPARTEMENT 30 % plafond 39 000 €	11 700.00
			COMMUNE	70 878.00

ECOLE MAT	HT	TTC	RECETTE	
Devis AMS	41 002.00	49 202.40	DEPARTEMENT 30 %	12 300.60
			COMMUNE	36 901.80

Le devis AMS qui a été signé est moins élevé que celui ayant servi à demander la subvention le 4 février 2016. La subvention du Département attendue sera donc moins élevée.

2/ DEMANDES 2017 :

M. MARGELIDON présente les plans financiers des opérations d'investissement à prévoir au BP 2017 en précisant que les subventions Etat/Réserve Parlementaire, Etat/DETR et Département doivent être transmises au plus tard le 15 février. La Région ne fixe pas de date mais le dossier sera transmis à la même échéance que les autres.

Il détaille les plans financiers ci-annexés et précise que 5 % de divers et imprévus ont été ajoutés systématiquement.

Il est précisé que la Commune ne demande pas de subvention à la Région sur l'Espace Communal de Services parce que sa participation a déjà été demandée par Moulins Habitat, porteur de l'opération. M. DEVAUX demande si la totalité de la dépense sera inscrite au BP 2017. M. MARGELIDON répond qu'on peut se limiter à inscrire 10 % car la seule dépense probable sera la réservation (5 %) et la signature de l'acte (5 %). Une autorisation de programme est prévue sur 3 ans qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. LABBE s'interroge sur l'endettement de la Commune. L'état de la dette et la situation financière, qui ne sont pas sujet d'inquiétude, seront examinées en commission de Finances/BP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1/ adopte les projets et les plans de financement
- 2/ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2017
- 3/ sollicite les concours financiers Etat, Département, Région, Moulins Communauté et Crédit Agricole
- 4/ autorise le maire à signer tout document se rapportant à chaque demande

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS EN COURS :

- constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier à la demande du Conseil départemental pour envisager les différentes modalités de résorption des dommages causés par l'aménagement de la RCEA : désignation de 3 conseillers municipaux (1 titulaire et 2 suppléants) et élection de 5 propriétaires (3 titulaires et 2 suppléants) de biens fonciers non bâtis. L'affichage en vue de recueillir les candidatures a été effectué le 2 février. Une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil du 16 mars. Une réunion organisée par le Conseil départemental est prévue en mairie le 10 mars. Après délibération, est désigné en qualité de titulaire M. LEMAIRE, MM. DEVAUX et THEVENET étant désignés suppléants
- TLPE : lors de la réunion du 23 janvier avec les entreprises, un guide a été distribué. Les formulaires de déclaration ont été envoyés, à revenir en mairie au 1^{er} mars dernier délai. La facturation étant prévue après le 1^{er} septembre
- travaux en cours : M. CHAUMET propose une visite du chantier des archives après la réunion et expose le problème posé par le plancher de la classe de Mme ASSEMAT. Le bureau de contrôle SOCOTEC doit produire un diagnostic.
- réforme des modalités de délivrance des CNI en mairie : lecture est faite par M. MARGELIDON du courrier du 25 janvier par lequel le Préfet rappelle que TOULON ne délivrera plus de cartes d'identité après le 20 mars mais que les Toulonnais devront se rendre ou à MOULINS ou à YZEURE, communes équipées de dispositifs de recueil spécifiques
- l'enquête publique PPRi se déroulera du 13 février au 15 mars

PERSONNEL :

- reprise sur postes aménagés de 2 agents du service technique l'un pour 6 mois à mi-temps et l'autre dispensé d'activités physiques pendant 3 mois
- démission de l'agent technique remplaçant au 1^{er} février, car il a trouvé un contrat long et recrutement à 25/35èmes d'un autre agent technique du 13 au 24 février
- arrêt de travail à la crèche à prévoir pour une longue période puisqu'une opération est nécessaire. Un remplacement est en cours

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS : les trois commissions formées se réunissent le 10 février

CONSEILS D'ECOLE : dans chaque école, aucun problème majeur n'est soulevé

MOULINS COMMUNAUTE : désignation des délégués sans changement

- SICTOM :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
G. MARGELIDON	E. COULON
M. REYNARD	G. CHAUMET

- CLET : G. MARGELIDON

CALENDRIER :

Lundi 13 février	Commission de finances : CA fonctionnement
Lundi 20 février	Commission de finances : CA investissement
Lundi 13 mars	Commission de finances : BP fonctionnement
Lundi 20 mars	Commission de finances : BP investissement
Jeudi 16 février	Commission du personnel
Jeudi 16 mars	Conseil Municipal vote du CA
Jeudi 30 mars	Conseil Municipal vote du BP
Mardi 28 mars	CCAS : vote CA et BP
Samedi 1 ^{er} avril	Réunion d'élus
Dimanches 23 avril et 7 mai	Scrutin élection présidentielle
Dimanches 11 et 18 juin	Scrutin élection législative

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h.

Fait à TOULON SUR ALLIER, le 16 février 2017.

Le Maire,



Guillaume MARGELIDON.



DETR 2017 - DELIBERATION DU 09,02,2017 - PLAN FINANCIER

	DEPENSE HT		DEPENSE TTC		SUBVENTION		RECETTE		PROGRAMME
					ETAT DETR				
PRESBYTERE									
TOITURE	34 234,98		41 081,97		ETAT DETR	35% - coef 0,53	8 946,44	aide aux travaux aux équipements communaux	
SURCOUT SUR TOITURE	9 152,55		10 983,06		DEPARTEMENT	50% - coef 0,53	2 425,42	surcoût architectural	
FACADE	10 671,81		12 806,17		COMMUNE	30%	14 468,64	travaux sur patrimoine rural non protégé	
VOLETS	590,00		708,00				32 034,04		
DIVERS ET IMPREVUS 5%	2 732,00		3 278,40						
TOTAL	48 228,79		57 874,54				57 874,54		
ECOLE MATERNELLE					ETAT DETR	35% - coef 0,53	5 965,73	aide aux travaux aux équipements communaux	
PLATRERIE PEINTURE PLAFONDS CLASSE 1	8 387,00		10 064,40		COMMUNE		32 626,63		
PLATRERIE PEINTURE PLAFONDS CLASSE 2	8 887,00		10 664,40						
PLATRERIE PEINTURE PLAFONDS SALLE D'ACTIVITES	5 056,00		6 067,20						
ELECTRICITE	5 936,00		7 123,20						
STORES	2 481,00		2 977,20						
DIVERS ET IMPREVUS 5%	1 413,30		1 695,96						
TOTAL	32 160,30		38 592,36				38 592,36		
SALLE POLYVALENTE					ETAT DETR	35% - coef 0,53	3 128,08	aide aux travaux aux équipements communaux	
REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	16 060,00		19 272,00		COMMUNE		17 107,52		
DIVERS ET IMPREVUS 5%	803,00		963,60						
TOTAL	16 863,00		20 235,60				20 235,60		
COMPLEXE SPORTIF					ETAT DETR	35% - coef 0,53	17 273,05	aide aux travaux aux équipements communaux	
MACONNERIE	18 080,08		21 696,09		DEPARTEMENT	30%	26 604,63	soutien aux équipements sportifs	
CHARPENTE COUVERTURE	10 416,99		12 500,39		REGION		25 000,00	plan régional en faveur de la ruralité	
ISOLATION PLATRERIE PEINTURE CLOISONS	15 840,00		19 008,00		FFF		10 000,00	fonds d'aide au football amateur	
PLOMBERIE	870,85		1 045,02		COMMUNE		32 861,74		
PORTES ET FENETRES METAL	9 344,00		11 212,80						
ELECTRICITE	9 401,77		11 282,12						
DESAMIANTAGE	24 728,40		29 674,08						
DIVERS ET IMPREVUS 5%	4 434,10		5 320,92						
TOTAL	93 116,19		111 739,42				111 739,42		
ECOLE PRIMAIRE					ETAT DETR	35% - coef 0,53	712,87	aide aux travaux aux équipements communaux	
FENETRES ET PORTE	3 660,00		4 392,00		COMMUNE		3 898,73		
DIVERS ET IMPREVUS 5%	183,00		219,60						
TOTAL	3 843,00		4 611,60				4 611,60		

